

Lancé par l'ANCV en 2014, le programme Départ18:25 vise à permettre le départ en vacances des jeunes de 18 à 25 ans à travers :

- **Une offre de séjours, adaptée aux attentes et besoins des jeunes, via depart1825.com**
- **Une aide financière initiale représentant 50% du coût du séjour dans la limite de 150€ , portée à 75% et limitée à 200€ (disposition COVID en 2020 prolongée en 2021) avec un reste à charge de 50 € minimum, sous conditions de revenus ou de statut.**

Fin mai 2021, **l'Etat a souhaité se mobiliser pour soutenir le départ en vacances de 50 000 jeunes** via le renforcement du programme Départ 18:25, dans le cadre de la crise sanitaire impactant particulièrement les jeunes adultes.

Un dispositif exceptionnel a été élaboré et mis en œuvre du 02 juin au 30 septembre. Il consiste en :

- **une aide financière portée à 90 % du coût du séjour,**
- **un plafond d'aide augmenté à 300 € par jeune éligible,**
- **la suppression du minimum de reste à charge de 50€, la contribution du jeune étant limitée à 10% du coût du séjour.**

Le dispositif exceptionnel **a pris effet dès le 2 juin 2021** (date de début des réservations), et **s'est achevé le 30 septembre 2021** (date limite de fin des séjours).

Départ18:25 a fait l'objet dès le **mois d'avril 2021 d'un important phénomène de bouche-à-oreilles** faisant suite à :

- **La refonte complète du site départ18:25** en début d'année 2021.
- **Une campagne digitale** menée par l'Agence sur **les réseaux sociaux**, encore en cours, et ayant contribué à la montée en notoriété du dispositif dès la fin 2020.
- **L'augmentation du plafond de l'aide à 200 €** en 2020
- **Un partenariat** mis en place avec le fond de dotation **Essentiem**, en lien avec le CR AURA, qui a permis d'attribuer à tous les jeunes éligibles à l'aide de l'ANCV réservant un séjour dans le catalogue montagne du dispositif une aide additionnelle d'un montant maximum de 50 € (enveloppe de 30 000 €).

Ces actions avaient déjà induit un rebond du dispositif après les confinements successifs, avec un total de **de plus de 6 000 départs et réservations** au 01 juin, **avant même le lancement du dispositif exceptionnel** (contre 3 514 sur l'ensemble de l'année 2020).

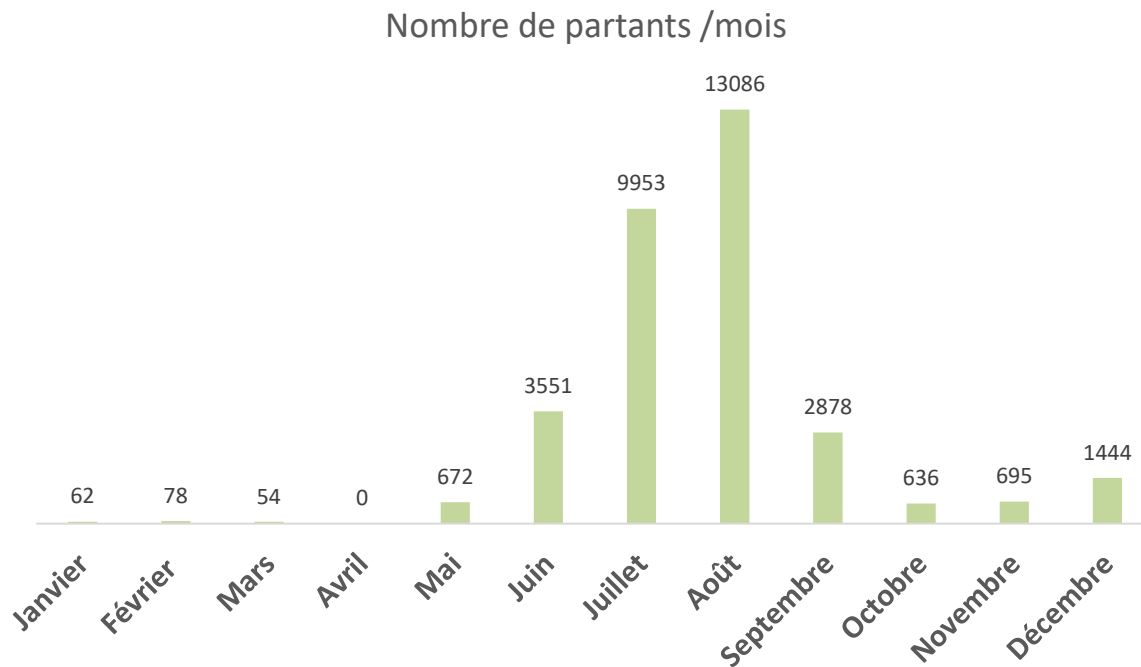
Le dispositif a fait l'objet entre avril et août :

- **De partages spontanés** par des « influenceurs » suivis par plusieurs centaines de milliers de personnes **sur les réseaux sociaux** (*instagram, snapchat, tiktok*).
- **De 134 retombées presse** dans diverses publications locales ou nationales (*Les Echos, La Dépêche, Challenges, Le Parisien, Ouest France...*).
- **De reportages dans les Journaux Télévisés** nationaux : *FR2, TF1, M6...*
- **D'un emailing adressé par le CNOUS** à 900 000 étudiants boursiers
- D'un mailing de l'Agence du Service Civique auprès des jeunes volontaires,
- D'une campagne de communication initiée par la CNAF et relayée par les CAF

L'ensemble de ces facteurs a contribué à **la forte progression du dispositif**, qui a permis en 2021 le départ en vacances de **33 114 jeunes**.

En 2021, **33 114 jeunes sont partis en vacances** dans le cadre du dispositif, **dont 92 % de jeunes éligibles à l'aide financière** de l'ANCV, dans le cadre d'une enveloppe budgétaire ANCV de 6,457 M €

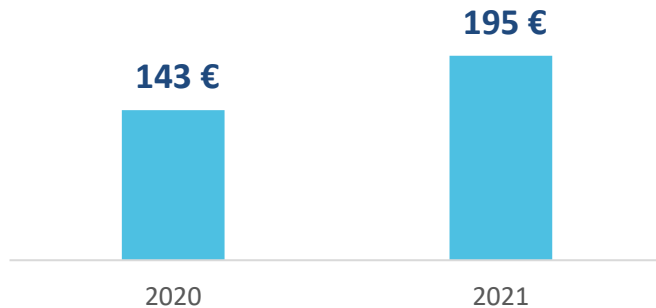
72 % de ces jeunes (23 778) ont bénéficié du soutien renforcé sur la période juin à septembre.



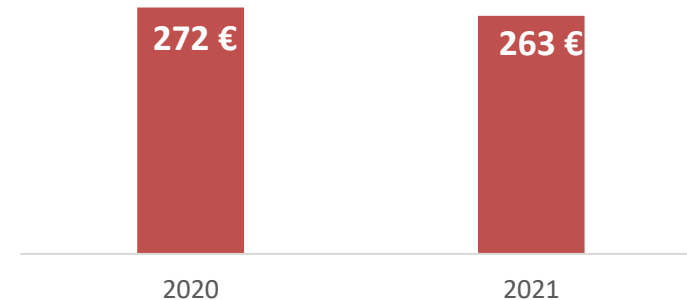
Données clés – Montants d'aide et coûts de séjours



Montant moyen d'aide



coût moyen de séjour



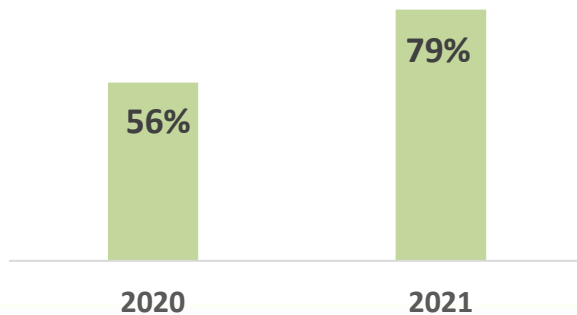
Malgré l'augmentation de l'aide moyenne attribuée en 2021 (+36 %, 195 € contre 143 € en 2020), le coût moyen de séjour est en baisse (-3,3%, 263 € contre 272 € en 2020), notamment du fait de la quasi absence de séjours au ski, généralement plus coûteux, en raison de la situation sanitaire au premier trimestre.

C'est bien la part de l'aide de l'ANCV dans le total du budget du séjour qui connaît une importante évolution (de 56 % à 79 %), en témoigne le reste à charge moyen en baisse de près de 50 % (68 € contre 129 €).

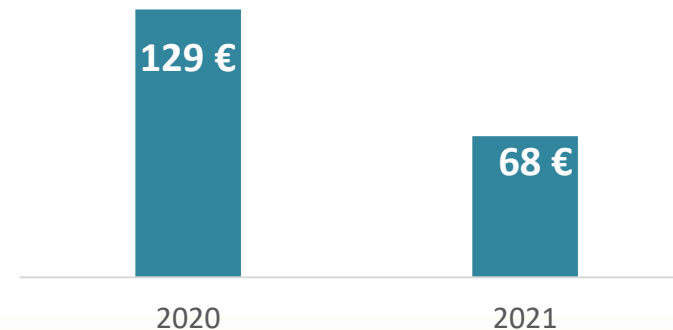
La durée moyenne de séjours est stable (5,2 jours).

L'aide renforcée de l'ANCV a donc permis à davantage de jeunes de partir, sans qu'il n'en résulte une sélection de séjours plus onéreux ou d'une durée plus longue.

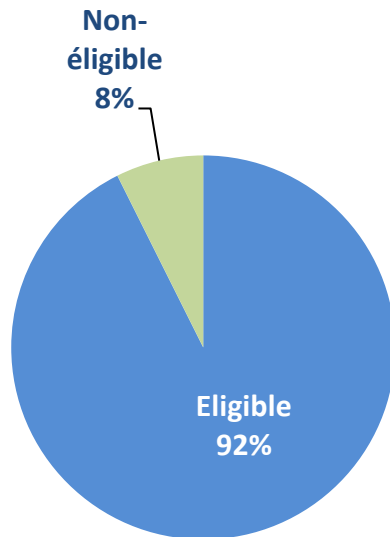
Part d'aide ANCV



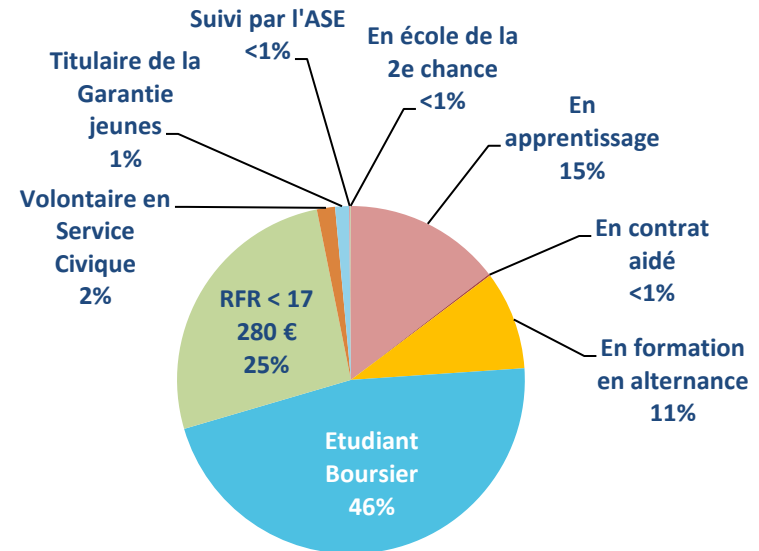
Reste à charge moyen



Taux d'éligibilité à l'aide



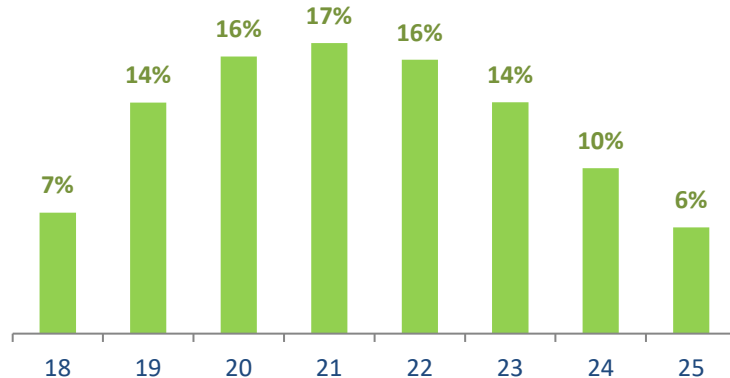
Motif de l'éligibilité à l'aide



Le **taux d'éligibilité** à l'aide est en **légère diminution** (-2 pts, **92 %** contre **94%**), probablement en raison de la communication soutenue autour du dispositif, qui a permis de le porter à la connaissance de l'ensemble de la classe d'âge, peu importe leurs revenus ou leur statut.

46 % des bénéficiaires l'ont été au titre de leur **bourse CNOUS**. C'est une **évolution importante (35 % en 2020)**, en partie liée à la **communication adressée par le CNOUS à l'ensemble des étudiants boursiers**. 25 % des bénéficiaires l'ont été en raison de leurs faibles revenus, et 15 % via la transmission d'un contrat d'apprentissage ou d'alternance.

Pyramide des âges des bénéficiaires

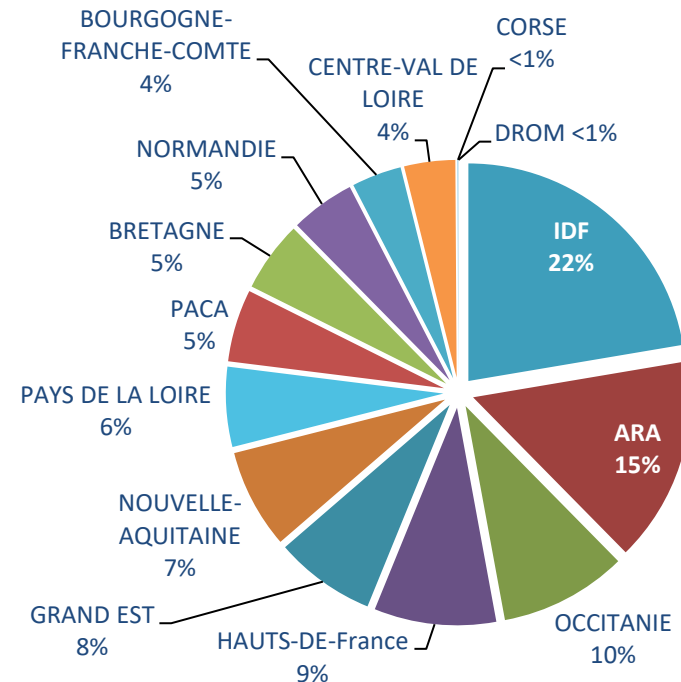


Des jeunes issus **de l'ensemble des régions françaises** ont bénéficié d'un séjour sur la période.

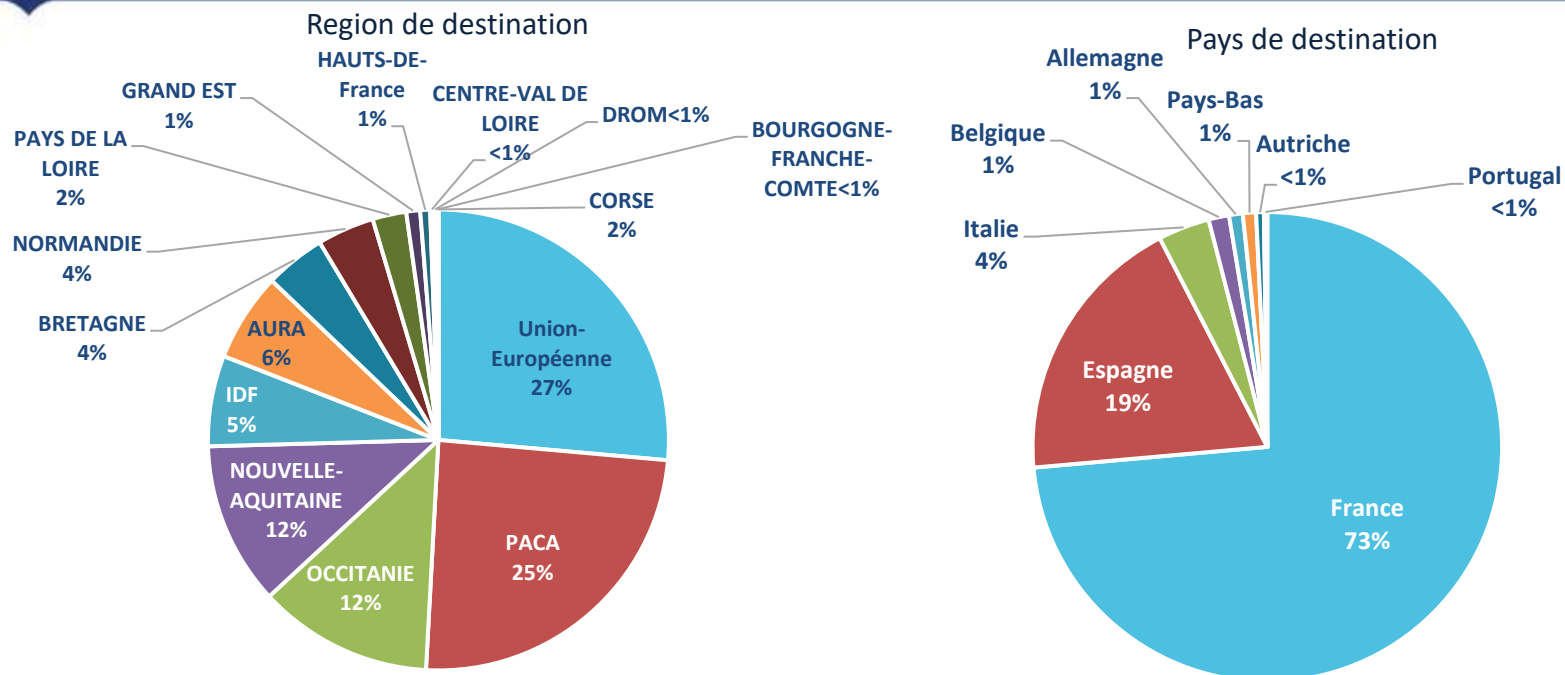
Le recours au dispositif semble mieux réparti sur le territoire : moins **d'1/4 des partants (22 %)** sont **originaires d'Île-de-France**, contre 31 % en 2020 (-9 pts).

L'**âge médian** des bénéficiaires est de **21 ans**. La **moitié** des bénéficiaires (49,6%) se concentre sur la tranche **20-22 ans**.

Region d'origine



Données clés – Les destinations



73 % des séjours se sont déroulés en France, contre 27 % dans un autre pays de l'Union Européenne.

L'ensemble des régions françaises ont accueilli des séjours sur la période. Les régions plébiscitées sont les régions PACA, Occitanie, et Nouvelle-Aquitaine qui accueillent à elles-trois près de la moitié des bénéficiaires. L'aide de l'ANCV pour ces séjours a représenté **plus de 4,5M€ pour toute l'année 2021**. Cela représente plus de **6,3M€ de retombées économiques** sur le territoire français en 2021.

Concernant **les séjours se déroulant en UE**, **l'Espagne** est la destination la plus visitée avec près de **20 % du total des départs**, notamment en raison du dispositif exceptionnel et de la communication associés, lancés en début de période estivale.

Annexe - Campagnes de communication et retombées presse



france-2 FRANCE 2
JOURNAL DE 13H - Le 10/05/2021 - 13:11:02



134 Retombées presse - extrait été 2021

05/07/2021	lavoixdunord.fr	Jeunes, seniors, familles, toutes les aides pour partir en vacances à moindre coût
07/07/2021	rtl.fr	Vacances : une aide de 300 euros maximum pour les moins de 25 ans
07/07/2021	ville-saint-maurice.com	Une aide aux vacances pour les jeunes
08/07/2021	linfo.re	Vacances - Moins de 25 ans : une aide de 300 € maximum
15/07/2021	TF1	JT 13H
16/07/2021	lci.fr	Vacances : des étudiantes partent à Cannes grâce à un dispositif gouvernemental

16/07/2021	lci.fr	Jusqu'à 300 euros pour les jeunes : comment bénéficier de cette aide méconnue pour les vacances ?
20/07/2021	Rebondir	Bons plans. Chèques Vacances pour les 18-25 ans

Campagne réalisée par la CNAF



<https://youtu.be/efH8HtOpRD8>

Annexe – Zoom sur le partenariat ANCV/CNOUS



Une convention a été signée entre l'ANCV et le CNOUS au début de l'année 2021, prévoyant des actions de communication conjointes à destination des jeunes étudiants.

Un emailing, dont le format a été proposé par l'ANCV au CNOUS, a été adressé en juin 2021 à **une base de près d'1M d'adresses** email d'étudiants boursiers.

Cette action a généré de **nombreuses retombées en termes de réservations**, notamment :

- **Une part inédite d'étudiants boursiers** parmi les bénéficiaires de l'aide Départ18:25 : **près de 14 000 jeunes boursiers** ont bénéficié de l'aide financière de l'ANCV, soit plus de **45% de l'ensemble des jeunes éligibles** (contre 20% en 2019, et 35 % en 2020)
- **Près de 600 jeunes** ont indiqué avoir **eu connaissance du dispositif via un emailing du CNOUS**. Cette donnée est probablement sous-estimée, du fait que tous les jeunes ne saisissent pas, ou ne se rappellent pas, du relais de prescription

Au total, ce sont **2,893 M d'€** qui ont été **attribués par l'ANCV pour soutenir le départ en vacances de jeunes étudiants boursiers** en 2022.

Le **coût moyen de séjours** des jeunes en question s'élève à **258 €**, avec une **prise en charge moyenne ANCV de 82%**, correspondant à une **aide moyenne de 207 € par bénéficiaire**.